ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions sociales

Question écrite n° 16983

Texte de la question

M Jean-Jack Queyranne attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur les difficultes de fonctionnement des centres de formation de travailleurs sociaux en raison de la degradation de leur situation financiere qui serait principalement due a la non-actualisation des credits attribues par l'Etat. Cet etat de fait pourrait nuire a la mission de service public des centres de formation, qui font valoir l'adaptation constante de leurs programmes aux nouvelles formes de solidarite et les efforts qu'ils ont deja consentis. Il lui demande donc quelles suites il entend donner a ces preoccupations.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget de l'Etat a fait l'objet en 1989 d'une regulation budgetaire destinee a garantir la necessaire maitrise des depenses publiques. Le Gouvernement a neanmoins decide de maintenir au niveau prevu par la loi de finances initiale pour 1989 les credits inscrits au budget du ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale pour les centres de formation des travailleurs sociaux. Les directions regionales des affaires sanitaires et sociales vont donc disposer de la totalite des enveloppes de credits initialement prevues pour les centres de formation de leur region. Par ailleurs, une actualisation qui permettra d'assurer le fonctionnement de ces ecoles dans des conditions normales sera proposee dans le projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : M. Queyranne Jean-Jack
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16983
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 août 1989, page 3777